

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne  
Membres  
afférents au Conseil : 27  
en exercice : 24  
ayant pris part à la délibération : 22  
Date de convocation : 21 novembre 2019  
Date d'affichage : 21 novembre 2019

Envoyé en préfecture le 02/12/2019

Reçu en préfecture le 02/12/2019

Affiché le

ID : 077-217702380-20191129-2019076-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUARRE

DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE  
DU 28 NOVEMBRE 2019

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Etaient présents : Katiana REBEL - Philippe GAUTHERON - Carine DENOGENT - Boris SARRAUTE - Gérald GABORIEAU - Henri DELESTRET - Thierry CAUSIN - Nathalie POULAIN - Gwénaëlle LEMÉE - Christelle MAHÉ - Jean-Luc MONDAT - Véronique SALLER - Nawal BADDOUR - Isabelle LECLERCQ - Arnaud MEYNADIER - Amandine FARGET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Ludwig KINDELBERGER a donné pouvoir à Gwénaëlle LEMÉE  
Elisabeth DIEU a donné pouvoir à Fabien VALLÉE  
Stéphane POCHET a donné pouvoir à Philippe GAUTHERON  
Sandra MEUNIER a donné pouvoir à Véronique SALLER  
Pierre GOULLIEUX a donné pouvoir à Amandine FARGET

Absents : Carole GUILLOT - Marc LAURENT

Secrétaire de séance : Véronique SALLER

### DÉLIBÉRATION 2019-076 : DECISION MODIFICATIVE N°2 DES USAGES COURCELLES ET VANRY

La décision modificative est un acte budgétaire permettant d'ajuster les prévisions initiales inscrites au budget communal aux réalisations des premiers mois de l'exercice

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal DECISION MODIFICATIVE N° 2

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60633 : Fournitures de voirie	165.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6225 : Indemnités au comptable et aux régisseurs	0.00 €	165.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>165.00 €</b>	<b>165.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>165.00 €</b>	<b>165.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à la majorité,

DÉCIDE de valider la décision modificative n° 2, telle que ci-dessus.

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de Seine et Marne.

Envoyé en préfecture le 02/12/2019

Reçu en préfecture le 02/12/2019

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 077-217702380-20191129-2019076-DE

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**VOTE :**

POUR : 21

ABSTENTION : 1 (A. MEYNADIER)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Acte rendu exécutoire le  
Dépôt en S/Préfecture le  
Et publication ou notification du

Fait les jours, mois et an que dessus  
et ont signé au registre les membres présents  
POUR EXTRAIT CONFORME  
A Jouarre, le 29 novembre 2019  
Le Maire,  
Fabien VALLEE

